



DOSSIER D'INSCRIPTION

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous adresser le dossier d'inscription de votre enfant à l'école Sainte-Eustelle pour l'année scolaire 2025/2026. Afin que celle-ci soit effective, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser dans les meilleurs délais, les pièces énumérées ci-dessous.

Documents administratifs et financiers à compléter et à retourner :

Contrat d'inscription

Règlement intérieur et l'engagement de l'élève pour les primaires

Fiche sanitaire

Règlement financier et document financier à compléter

Charte de confiance

Pièces à joindre :

1 photo d'identité collée sur la première page (en haut à droite)

Copie du livret de famille (pour les nouvelles familles)

Copie des vaccinations notées dans le carnet de santé (s'il y a modification)

Attestation d'assurance précisant « **responsabilité civile** » pour l'année scolaire demandée

Acompte de 50€ par famille (déduit de la facture de septembre)

Règlement de 21€ par famille de cotisation APEL accompagné du formulaire

Règlement de 59€ par enfant de fournitures scolaires (manuels/fichiers/cahiers)

1 seul chèque de 130€ libellé à l'ordre de l'OGEC

ou 1 virement avec l'intitulé : inscription + nom de l'enfant validera l'inscription.

1 allée des Platanes, 17500 OZILLAC – 05 46 70 67 97 – ste.eustelle@wanadoo.fr



CONTRAT D'INSCRIPTION

Année scolaire 2025/2026

Nom, prénom de votre enfant : _____

Date de naissance, lieu de naissance : _____

Classe demandée : _____

Adresse : _____

Représentants légaux :

	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Adresse (si différente)		
Profession		
Tél personnel		
Portable		
Adresse mail		

Nous, soussignés _____ **responsables de l'enfant**

_____, **déclarons avoir pris connaissance :**

Du règlement intérieur de l'école Sainte-Eustelle

Du règlement financier de l'école Sainte-Eustelle

De la chartre de confiance de l'école Sainte-Eustelle

Nous nous engageons à respecter et à faire respecter ces documents par notre enfant.

A _____ le ____/____/____

Signatures des responsables



REGLEMENT INTERIEUR

Nom, prénom de votre enfant : _____

L'école est un lieu de vie pour chacun des membres de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnels).

Pour mieux vivre ensemble, vous vous engagez à signer et respecter ce règlement.

Horaires :

07h30-08h30 : Garderie, accueil au portillon

08h30-08h45 : Accueil au grand portail

11h45 : Sortie des externes

13h15 : Reprise de la classe

16h30-16h45 : Sortie au grand portail

16h45-17h30 : Goûter puis Garderie / Etude

17h30-18h00 : Sortie échelonnée au portillon

Tenue vestimentaire :

Une **tenue d'écolier** est exigée. Les vêtements doivent être propres, confortables, non déchirés et à la taille de l'élève.

Les accessoires ayant une connotation de « déguisement » ne sont pas acceptés.

Les bijoux sont déconseillés, en cas de perte, aucun recours ne sera possible.

Garderie :

La garderie du matin est assurée de 7h30 à 8h30. Les élèves qui entrent par le portillon de la garderie bénéficient de cette prestation et sont redevables du paiement de cette dernière.

A partir de 16h45, les élèves restants sur l'école, sont inscrits à la garderie (pour les maternelles) et à l'étude (pour les primaires). Un temps de collation et de récréation est accordé de 16h45 à 17h ; chaque élève **apporte son goûter**.

De 17h à 17h30, les maternelles sont en garderie et les élèves de primaire en étude. Pour assurer un service de qualité, un temps d'activité pour les plus jeunes et de travail pour les aînés, aucune sortie ne se fera avant 17h30.

Entre 17h30 et 18h, les élèves quitteront la garderie à mesure de l'arrivée des responsables, merci de sonner au portillon pour vous signaler.

Absences sur temps scolaire :

Toute absence sur temps scolaire doit être communiquée par message téléphonique au 05 46 70 67 97, ou par mail ste.eustelle@wanadoo.fr, le jour même.

Pour une tenue rigoureuse du registre d'appel, les coupons d'absences doivent être complétés et remis à chaque absence.

Cantine :

Le service de restauration proposé aux familles est un lieu de vie collectif dans lequel le règlement de l'école s'applique : respects des autres et du cadre, respect de l'alimentation, tenue correcte.

-1/2 pension, repas cuisinés et livrés en liaison chaude par Dupont Restauration

-Panier repas, repas cuisinés par la famille, amenés en sac glacière et déposés dans le frigo réservé à cet usage. Possibilité de réchauffer au micro-onde réservé à cet usage.

Activité pédagogique complémentaire :

Une activité complémentaire (aide personnalisée ou projet collectif) pourra être proposée sur la pause méridienne, en fonction des besoins de votre enfant ou des projets de l'école.

Droit à l'image :

Le droit à l'image se définit comme le droit de toute personne d'autoriser ou de refuser la publication ou la diffusion de son image. Il peut s'agir de clichés ou de vidéos où l'on reconnaît distinctement les traits de la personne.

O J'accepte que mon enfant participe à toutes les activités pouvant donner lieu à un cliché ou une vidéo

O Je n'accepte pas que mon enfant participe à toutes les activités pouvant donner lieu à un cliché ou une vidéo

Respect, langage, attitude et comportement :

Le langage utilisé dans l'enceinte de l'école implique des règles de politesse.

L'attitude et le comportement de chacun doit être respectueux. Les violences verbales et physiques sont interdites.

Les élèves (de primaire) s'engagent à respecter **l'engagement de l'élève**, annexé à ce règlement. Leurs responsables s'engagent à communiquer avec l'équipe enseignante afin de régler d'éventuels problèmes internes à l'école.

Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de l'école Sainte-Eustelle et à le respecter. Je lis toutes les informations transmises par l'école, pour contribuer à favoriser la communication entre famille et école.

A _____ le ____/____/____

Signatures des responsables



ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Nom, prénom de l'élève : _____

Article 1 : J'utilise les règles de politesse à chaque fois que je m'adresse à un enfant ou un adulte.

Article 2 : Je m'engage à respecter tous les enfants et les adultes que je suis amené à croiser en classe, sur la cour, à la cantine ou à la garderie, en me gardant de mots ou de gestes injurieux ou déplacés à leur rencontre.

Article 3 : Je poursuis l'apprentissage de l'hygiène qui est fait à la maison : lavage des mains, maintien de la propreté (autour de mon assiette, papiers jetés dans les poubelles).

Article 4 : Je veille au maintien de la propreté dans les sanitaires : usage du papier raisonnable, utilisation de l'eau uniquement pour le lavage des mains.

Article 5 : Je m'engage à avoir une attitude et une tenue vestimentaire correctes, et comprend à ce titre qu'il m'est interdit de manger du chewing-gum.

Article 6 : Je m'engage à ne porter aucun objet susceptible de mettre mes camarades ou moi-même en danger (ciseaux, grosse pierre, objet tranchant et/ou coupant...).

Article 7 : Je m'engage à ne pas créer de désagréments inutiles aux autres en récréation : ne pas intervenir si l'histoire ne me concerne pas, ne pas relater un mensonge pour qu'un camarade soit puni...

Article 8 : Je m'engage à accepter de respecter certains interdits : ne pas jouer au ballon quand il pleut, sauter dans les flaques d'eau, sauter du muret, aller dans le jardin quand il pleut...

Article 9 : Je peux disposer de billes, cartes à jouer, élastiques... et je m'engage à prendre soin de ces différents objets personnels dont je suis le seul responsable dans l'enceinte de l'école.

Article 10 : Je m'engage à prendre soin des objets et jeux mis à ma disposition pour travailler et jouer.

Article 11 : Je m'engage à jouer en prenant conscience de la présence des autres et en adaptant mon attitude en conséquence : tir de ballon mesuré, jeu adapté lorsque les petits sont sur la cour...

Article 12 : Je m'engage à communiquer les informations, vers mes parents et vers mon enseignant.

Croix orange	Sanction	Croix rouges	Sanction
Impolitesse	Mot d'excuse + copie de l'art.	Insultes/gestes agressifs	Mot d'excuse + copie de l'art.
Dégradation de matériel	Réparation ou remplacement	Mise en danger	Isolement

Mes parents, ou responsables sont systématiquement informés dans l'Ecolien.

3 croix orange : une activité d'intérêt général de 17h à 18h

3 croix rouges : une activité d'intérêt général de 17h à 18h + un avertissement

3 avertissements : exclusion temporaire ou définitive, décidée en communauté éducative.

A _____ le ____ / ____ / _____

Signature de l'élève



FICHE SANITAIRE

Nom, prénom de votre enfant : _____

Personnes à prévenir en cas d'incident ou d'accident (dans l'ordre priorité) :

Nom, prénom	Parenté	Tél personnel	Tél travail	Portable

Autorisation du responsable légal de l'élève en cas d'urgence :

En cas d'urgence et sauf indications différentes de votre part, l'élève sera conduit par les services d'urgence (pompiers ou SAMU) à l'hôpital le plus proche où toutes les mesures médicales seront prises par l'Administration de l'Etablissement Hospitalier.

Nom, adresse, téléphone du Médecin Traitant :

Si vous souhaitez nous communiquer d'autres informations (précautions particulières, groupe sanguin, affections, allergies, etc), veuillez les indiquer ci-dessous :

A _____ le ____ / ____ / _____

Signatures des responsables



REGLEMENT FINANCIER

Nom, prénom de votre enfant : _____

1. L'école Sainte-Eustelle est un établissement catholique d'enseignement dont la gestion est assurée par un Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.)
2. Cet organisme est régi par les dispositions de la Loi 1901 des Associations.
3. L'Organisme de Gestion de l'école est autorisé par les pouvoirs publics à demander une contribution aux familles.
4. Le montant de chaque facture s'entend toutes périodes confondues : période de classe, de vacances ou de voyage pédagogique, sur 10 mois, de septembre à juin.
5. Des réajustements peuvent être consentis dans le cas d'élèves absents pour des motifs accidentels, réels et sérieux (maladie, intervention chirurgicale...) durant des laps de temps supérieurs à 2 semaines.
6. Le règlement d'acompte de 50€ établi lors de l'inscription est déduit du règlement de septembre.
7. La cotisation A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves Libre), est associée au bulletin d'adhésion ci-joint dûment complété Elle est reversée intégralement à cette instance de l'enseignement catholique.
8. Les règlements des factures mensuelles sont attendus au plus tard le 5 du mois par un paiement comptant soit :

Par virement : OGEC Sainte-Eustelle

IBAN : FR76.1170.6310.0909.4827.6800.262

BIC : AGRIFRPP817

En indiquant le **nom et prénom de l'enfant** dans la partie « correspondance » du virement.

Occasionnellement par chèque : libellé à l'ordre de OGEC Sainte-Eustelle en indiquant au dos du chèque le nom et prénom de l'enfant.

A _____ le ____ / ____ / _____

Signatures des responsables



DOCUMENT FINANCIER

Nom, prénom de votre enfant : _____

	Tarifs mensuel 1 enfant	Tarifs mensuel fratrie 2 enfants	Tarifs mensuel fratrie 3 enfants
Contribution famille	56€	56+40 = 96€	96+30 = 126€
Contribution TPS	69€	69+40 = 109€	109+30 = 139€
Demi-pension	65€	65X2 = 130€	65X3 = 195€
Panier repas	20€	20X2 = 40€	20X3 = 60€
Garderie 1heure/jour	36€	36+15 = 51€	51+10 = 61€
Garderie 2heures/jour	50€	50+25 = 75€	75+20 = 95€
TOTAL mensuel			

Merci de compléter le tableau en inscrivant votre total mensuel dans la case surlignée

Tarifs carnets de tickets occasionnels :

Carnet de 10 tickets cantine : **58€**

Carnet de 10 tickets garderie : **15€** (soit 1€50 la 1/2h)

Tarifs annuels, paiement à l'inscription :

Fournitures scolaires : **59€**

Cotisation A.P.E.L.(facultative) : **21€**

Engagement de la famille :

Nous, soussignés _____ **responsables de l'enfant**
 _____, **acceptons les conditions définies par la circulaire financière et nous engageons à régler la somme de** _____ **€ par virement ou chèque au plus tard le 5 du mois en cours.**

A _____ le ____ / ____ / _____

Signatures des responsables



CHARTRE DE CONFIANCE

Nom, prénom de votre enfant : _____

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

Des attitudes communes :

- Reconnaissance et respect par tous des compétences de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeurs.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

Création par l'école des conditions nécessaires à cette collaboration confiante :

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation associant l'ensemble des acteurs.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

Une coresponsabilité éducative :

- Collaboration pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Tout manquement à ces règles de collaboration confiante entraîne des punitions ou sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Cette relation confiante se vit dans le cadre fixé par le règlement intérieur. Ce document, élaboré en communauté éducative et sous l'autorité du chef d'établissement, appelle l'adhésion de chacun. Ainsi, les familles vérifient que leur projet parental d'éducation et le projet personnel de l'enfant peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'école. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription, s'engageant à honorer les 3 règlements de l'école : intérieur, de l'élève et financier.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir.

A _____ le ____ / ____ / ____

Chef d'établissement

Signatures des responsables

Signature élève

Isabelle Rougier